

## Plan d'action régional 2021 – Territoire du Rhône



**Webinaires 4 – 9 – 11 juin 2020**

**Animation : Clélia Dumont – Lydia Rivat – Axelle Steenstrup**  
[rhone.formation@anhf.fr](mailto:rhone.formation@anhf.fr)

Ces 3 webinaires remplacent le temps d'échanges envisagé lors des réunions de juin et permettent de tester une nouvelle modalité. Les participants pourront nous faire part de leur avis sur cette nouvelle modalité d'animation.

Animation : le pôle Conseillères Formation

Durée : 1h



## SOMMAIRE

1. Principes généraux
2. Composition de l'offre
3. Modalités de prise en charge
4. Modalités pratiques
5. Foire Aux Questions

I. Principes généraux du PAR et les évolutions pour 2021

II. Composition de l'offre pour vous présenter exactement quel type d'action vous allez pouvoir retrouver dans le PAR

III. Les modalités de prise en charge avec quelques évolutions

IV. Les modalités pratiques qui changent notamment du fait de la crise actuelle, qui nous a obligées à modifier notre fonctionnement habituel

V. Foire Aux Questions, avec réponses de l'ANFH

# 1 Principes généraux du PAR

2021 = 1<sup>er</sup> PAR commun Auvergne-Rhône-Alpes **NEW**

- Offre de formation commune
- Harmonisation des modalités de financement
- Déploiement territorial ou régional selon les actions



## **Contexte AURA (Auvergne Rhône Alpes) :**

PAR 2020 => 1<sup>er</sup> rapprochement entre les 3 délégations AURA pour proposer une plaquette commune. Mais chaque territoire gardait sa propre offre et ses propres règles (consolidation des actions faites sur chacun des territoires).

PAR 2021 => 1<sup>er</sup> PAR Auvergne Rhône Alpes :

- Une offre de formation commune (mêmes intitulés de formation, mêmes organismes de formation, sauf pour les marchés multi attributaires). Chaque délégation pourra choisir de prioriser certaines actions. Si certains thèmes vous intéressent et ne sont pas proposés sur votre territoire, vous pourrez vous inscrire sur des formations sur lesquelles il reste des places disponibles sur les territoires des délégations Alpes ou Auvergne.
- Harmonisation des financements (mêmes financements proposés par les 3 délégations pour les mêmes natures de frais) => juste milieu entre la Délégation Auvergne où presque tout était gratuit mais avec un nombre de groupes très limités, et la Délégation Rhône où il y avait une offre de formations payantes très étendue, avec un nombre de groupes très important. L'idée est d'harmoniser nos pratiques qui étaient bien différentes.
- Certaines formations seront déployées au niveau régional. Cela concerne quelques actions de formations, très spécifiques, et dont le besoin par délégation semblait faible.

## **Communication :**

Une plaquette AURA (diffusée en septembre) + une communication spécifique par chaque

délégation selon ses habitudes et pratiques.

## 2

## Composition de l'offre

### Journées thématiques et ateliers

- Journées thématiques
- Ateliers pratiques
- Séminaire des responsables formation

### Dispositifs

= *Prestation de service, formations, outils sur une thématique spécifique*

- Formation digitale
- Compétences clés « 4c : des Clés pour : des Connaissances, des Compétences, une Carrière »
- Accompagnement au management des métiers, emplois et compétences
- Maintien dans l'emploi
- Qualité de vie au travail

### Journées thématiques - ateliers :

- ⇒ Une communication sur les thématiques 2021 proposée sur le second semestre
- ⇒ Nous retrouverons le séminaire des responsables formation

### Dispositifs :

Plusieurs dispositifs qui se poursuivent mais quelques nouveautés :

- Compétences clés : déploiement à compter de 2020 d'un nouveau dispositif national
- QVT : ce dispositif se compose d'une offre de formation (que vous retrouverez dans l'axe 1) et d'un accompagnement sur le management appréciatif. Ce dernier fera l'objet d'une communication dans la prochaine news (fin juin début juillet).

Chaque dispositif fait l'objet d'une communication dédiée.

Anfh Rhône | 5

## 2 L'offre de formation

« Gratuites » : financées sur les fonds mutualisés de l'ANFH  
 « Payantes » : financées sur le plan de formation de l'établissement

**NEW!** Plus grand nombre de formations gratuites

**114 thèmes de formations - 7 axes thématiques :**

Qualité de vie au travail, santé au travail et conditions de travail

Accompagner les parcours professionnels

S'adapter aux actualités réglementaires : GHT

Ressources humaines, formation, management,

Parcours patient/résident et prise en charge

Personnels administratifs, logistique, technique

Personnel médical

Nous gardons la distinction entre formations gratuites et payantes (des modifications sur les frais pris en charge présentés juste après).

En 2020, une plus grande proportion de formations payantes.

En 2021, une plus grande proportion de formations gratuites (suite au contexte d'harmonisation AURA).

**Certains thèmes ont disparu mais des nouveautés comme :**

- Changer de regard sur la personne âgée hospitalisée
- Distance professionnelle
- Management bienveillant
- Parcours ASH
- Télémedecine

etc.

Dont 6 thèmes en format digital - serious game => retour en force du digital avec confinement/télétravail. La Délégation cherche d'ailleurs à connaître les besoins en formation à distance des établissements : n'hésitez pas à contacter Clélia DUMONT (c.dumont@anfh.fr)

### 3 Les modalités de prise en charge

	Prise en charge par l'ANFH	Prise en charge sur le plan de formation des établissements
Formations gratuites	Pédagogie Déjeuners	Déplacements des agents Traitement <b>NEW</b>
Formations payantes	-	Pédagogie Déplacements des agents Déjeuners <b>NEW</b> Traitement

#### Les évolutions à noter :

##### **Formations gratuites :**

Plus de prise en charge des frais de déplacement sur le 4%

##### **Formations payantes :**

Plus de prise en repas de midi sur le 4%

Les règles et modalités de facturation restent inchangées. Nous maintenons une facturation à 5€ le repas en ets.

=> Moins de prise en charge des frais sur les fonds mutualisés de l'ANFH, mais nous avons augmenté le nombre de formations gratuites. Ces évolutions sont dues à l'harmonisation AURA.

# 4

## Les modalités pratiques

### Formations payantes

**NEW**

- Inscriptions via formulaire
- Organisation délocalisée autant que possible, selon les groupes composés en fonction de vos besoins/demandes d'inscriptions au formulaire

### Formations gratuites

- Inscription sur des groupes fixes et pré-programmés par l'ANFH selon les besoins estimés par l'ANFH
- Organisation délocalisée autant que possible, selon les inscriptions à PlateForm

### Groupes intra

**NEW**

- Passage de vos commandes directement via La ForMuLE

### Dispositifs

- Communications dédiées précisant les modalités d'inscriptions

### Les modalités pratiques et spécificités :

#### Formations payantes :

- Groupes intra : plus besoin de contacter l'ANFH, vous passerez directement vos commandes via l'outil **La ForMuLE** disponible fin 2020. Possibilité de reprise sur le plan de formation (voir directions communes).
- Une organisation au plus proches des ets : délocalisation, sauf si pas d'effectif suffisant, dans ce cas la formation sera organisée en inter-territoire.
- Calendriers et modalités d'inscriptions différents : le nombre de groupes dépendra de vos réponses au formulaire de recensement des inscriptions aux formations payantes 2021 (<https://forms.gle/T4fXh9MSBfTBuhTf9>) à compléter avant le 19 Juin.

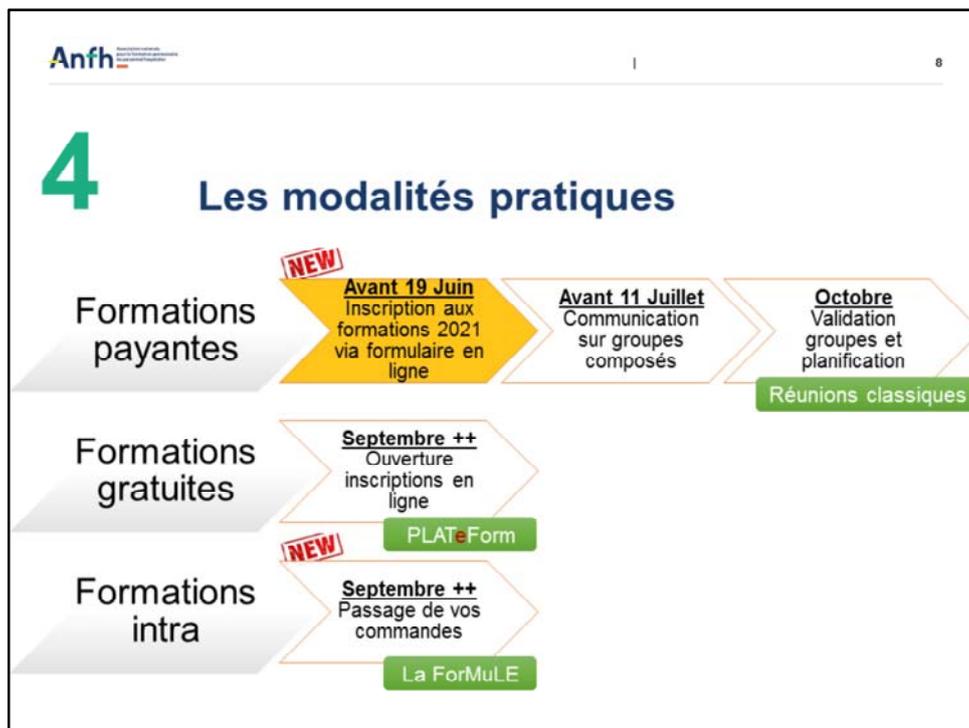
#### Formations gratuites :

- Groupes intra : plus besoin de contacter l'ANFH, vous passerez directement vos commandes via l'outil **La ForMuLE** disponible fin 2020. Possibilité de reprise sur le plan de formation (voir directions communes) selon les mêmes règles qu'avec les formations payantes.
- Inscription sur des groupes pré-programmés par l'ANFH (définition par l'ANFH des dates, des lieux et du nombre de groupe en fonction du volume N-1).
- Une organisation centralisée ou délocalisée selon le nombre de groupes potentiels.
- Nombre de groupes FIXE pour l'année. S'il y a trop d'inscription sur une session, nous pourrions être amenés à limiter le nombre de stagiaires par ets.

**Dispositifs :**

- Font l'objet de communications dédiées qui précisent les modalités d'inscriptions (mail, newsletter, rencontres)
- Le dispositif Qualité de Vie au Travail est composé d'une offre de formation « classique » disponible en formation gratuite + un accompagnement spécifique sur le management appréciatif qui lui fait l'objet de modalités d'inscriptions spécifiques.

+ de formations gratuites, des modalités d'inscription variables selon la nature du financement, des possibilités d'inscriptions qui évoluent => Il vous appartient d'être vigilant dans la construction de votre plan car cela aura un impact.



Rappel : tous les programmes sont disponibles sur [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr)

#### Formations payantes :

- Jusqu'au 19 juin : saisie de vos inscriptions aux formations payantes 2021 via un formulaire en ligne (<https://forms.gle/T4fXh9MSBfTBuHTf9>). Prise en compte de vos contraintes en vous demandant de préciser si vous voulez accueillir des formations, si vous voulez répartir vos agents sur différentes sessions, etc ... Nous essaierons de vous proposer des terrains de stage au plus près de chez vous, en fonction du nombre d'inscriptions et du nombre de lieux possibles => vraiment impératif que vous remplissiez le formulaire, car c'est grâce à vos informations que nous pourrons composer des groupes.
- 11 juillet max : vous recevrez par mail les groupes composés à partir du formulaire complété – l'ANFH tâchera comme lors des réunions physiques de privilégier la proximité géographique.
- Octobre : réunions classiques

#### Formations gratuites :

Proposition, par l'ANFH, de dates et lieux fixes sur lesquels vous pourrez vous inscrire (communication en septembre).

**Formations intra :**

Passage de vos commandes directement via l'outil **La ForMuLE** disponible fin 2020. Nous sommes en train de réfléchir à la façon dont nous pourrions vous accompagner dans l'appropriation de l'outil, nous reviendrons prochainement vers vous à ce sujet.

# 5 Foire Aux Questions

## I. Choix des thématiques 2021

### 1. *Préparations concours*

Les formations préparations concours démarrant à l'automne 2020 et se terminant en début d'année 2021 seront les derniers groupes organisés par l'ANFH. Nous avons décidé de ne plus organiser ces formations car une offre de formation de proximité existe sur le marché (en particulier pour les formations soignantes).

A compter de 2021, les établissements devront s'inscrire directement auprès des instituts de formations (IFAS, IFSI, IFCS). Pour les préparations aux concours administratifs, l'ANFH pourra communiquer des noms d'organismes qui proposent ces formations.

### 2. *Formation digitale – e-learning*

L'ANFH propose plusieurs actions en tout ou partie à distance. Elles sont identifiées par les mentions « e-learning » « blended learning » ou « serious game ».

De nouveaux produits devraient prochainement être ajoutés. Pour toute question sur cette offre digitale, contacter Clélia Dumont [c.dumont@anfh.fr](mailto:c.dumont@anfh.fr) ou [rhone.formation@anfh.fr](mailto:rhone.formation@anfh.fr)

# 5 Foire Aux Questions

## 1. Choix des thématiques 2021

### 3. Formations obligatoires (AFGSU – SSIAP...)

Les délégations ANFH Auvergne, Rhône et Alpes n'organisent pas de formations obligatoires. Les établissements pourront, à compter de septembre, consulter les marchés passés par le siège ou d'autres délégations sur l'outil de commande en ligne LA ForMuLE. Ils pourront alors passer leurs commandes directement auprès des organismes de formation.

# 5 Foire Aux Questions

## II. Groupes intra - inter

### 1. *Limitation du nombre d'inscrits sur les groupes inter*

A compter de 2021, seules les inscriptions sur des groupes inter-établissements sont recueillies par l'ANFH.

Comme les années précédentes, les établissements pourront inscrire jusqu'à 9 agents par groupe, à condition que d'autres établissements du secteur géographique aient également un besoin et que nous puissions organiser un groupe inter. Si le nombre d'agents inscrits dépassait la capacité maximal du groupe, l'ANFH se réserverait le droit de limiter le nombre d'agents par établissement.

A compter de 10 agents, nous considérons qu'il s'agit d'un groupe intra. (cf. question sur la commande des groupes intra).

### 2. *Commande des groupes intra*

Toutes les formations proposées dans le plan d'actions régional, gratuites ou payantes, peuvent être organisées en intra. Les établissements passeront directement commande auprès des organismes de formation via l'outil de commande en ligne LA ForMuLE.

Les groupes intra seront financés sur le plan de formation de l'établissement. Il n'y aura aucun financement sur les fonds mutualisés. Le nombre de commandes n'est pas limité.

Les établissements passant par un marché contractualisé par l'ANFH bénéficieront des coûts ANFH.

# 5

## Foire Aux Questions

### III. Modalités pratiques formations gratuites

#### 1. *Lieu des formations*

Les lieux de formations dépendront du volume de groupes programmé sur l'année.

Lorsque nous ne planifions qu'1 ou 2 groupes, ils seront organisés dans les locaux de l'ANFH avec une éventuelle délocalisation autour de St Etienne, Valence ou Lyon.

Pour certaines thématiques, nous pourrons programmer entre 4 et 12 groupes et les délocaliserons.

Les terrains de stage, ainsi que la programmation, seront définis d'ici septembre.

# 5 Foire Aux Questions

## IV. Prise en charge financière 2021

### 1. *Prise en charge des déjeuners*

À compter de 2021, les frais de déjeuner des formations payantes seront pris en charge sur les plans de formation des établissements.

Le montant du repas pris en établissement reste le même (5€ par repas) et la procédure reste inchangée (envoi par l'établissement d'accueil d'un état de remboursement et un titre de recettes correspondant aux repas pris par les stagiaires et éventuellement le formateur). La procédure de règlement reste la même, seule l'imputation budgétaire change.

# 5 Foire Aux Questions

## V. Outil de commande en ligne LA ForMuLE

### 1. Formation des établissements

La délégation proposera des formations courant septembre. Nous envisageons un format type « webinaire » pour limiter les déplacements et permettre au plus grand nombre de se former.

Nous communiquerons très prochainement sur les dates.

# 5 Foire Aux Questions

## VI. Impacts de la crise COVID

### 1. Report des formations du premier semestre (entre mars et juin)

Deux tableaux de suivi sont mis en ligne quotidiennement sur notre site internet, le premier pour les formations qui auraient dû démarrer ou se terminer en mars, avril, mai, et le second pour les formations démarrant en juin.

Ils vous permettent de suivre le statut de formations : maintien, report, annulation ou en attente de confirmation.

[Consulter le site de l'ANFH](#)

### 2. Formations du second semestre

Les formations planifiées sur le second semestre sont maintenues.

Si les conditions d'accueil applicables à compter de septembre nous l'obligent, nous reviendrons vers les établissements d'accueil et participants.

Certains établissements nous ont déjà informés de la limitation des effectifs accueillis, nous étudions toutes les possibilités pour maintenir ces formations.

Consulter le site de l'ANFH : <https://www.anfh.fr/actualites/rhone/actualites-et-agenda-regional/formations-organisees-par-l-anfh-2nd-semester-2020>

# 5

## Foire Aux Questions

### VI. Impacts de la crise COVID

#### 3. *Limitation des effectifs accueillis*

Lorsque les terrains de stage sont dans l'obligation de limiter l'effectif accueilli, nous recherchons toutes les solutions pour maintenir les formations :

1. Priorité : Recherche d'un autre établissement terrain de stage (établissement ou salle externe)
2. Option de recours : Limitation du nombre d'agents par établissement

#### 4. *Prise en charge du surcoût par l'ANFH*

Lorsque l'effectif d'un groupe est inférieur à l'effectif validé lors des réunions d'octobre 2019, l'ANFH s'engage à prendre en charge sur ses fonds mutualisés la part des établissements qui nous ont informés de l'annulation de leurs agents. Une annulation de dernière minute ne sera pas compensée par l'ANFH.

Les locations de salles externe sont également financées sur les fonds mutualisés de l'ANFH.

# 5 Foire Aux Questions

## VI. Impacts de la crise COVID

### 5. Report des crédits 2020

Le mail du 8 juin du Délégué territorial Bruno Jan vous informe des premières décisions prises par l'ANFH concernant le report des crédits 2020.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter votre conseiller en gestion de fonds référent.

[Consulter le communiqué de presse](#)

[Consulter le communiqué de presse : https://www.anfh.fr/actualites/l-anfh-s-engage-en-faveur-d-un-plan-massif-de-soutien-l-investissement-formation](https://www.anfh.fr/actualites/l-anfh-s-engage-en-faveur-d-un-plan-massif-de-soutien-l-investissement-formation)

## Pour nous contacter

Pour toute question sur les formations organisées par l'ANFH, les journées et dispositifs, une adresse mail :

[rhone.formation@anh.fr](mailto:rhone.formation@anh.fr)

Nos adresses mails individuelles restent utilisables lorsque vous avez des questions plus ciblées ou pour toute demande s'adressant spécifiquement à l'une d'entre nous.

*Clélia Dumont – Lydia Rivat – Axelle Steenstrup*